



Déclaration héritage

Par **Esthete371**, le **21/09/2025** à **16:46**

Bonjour,

Je voudrais me renseigner pour ma nièce. Celle-ci est handicapée et perçoit l'AAH. Son père est atteint d'un cancer un cancer généralisé et risque éventuellement le décès.

On m'a fait savoir que les services de la CAF sont automatiquement informé par les services des impôts en cas d'héritage et que de ce fait, il n'y a pas de déclaration obligatoire de son héritage en dessous de 100000 euros à la CAF dans le cadre de l'abattement fiscal.

Pouvez-vous me confirmer cela?

Merci